

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_180

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par Le DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE en date du 29 octobre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de Renouvellement de la couche de surface.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux de nuit, sur la période du Mardi 12 novembre 2024 au vendredi 22 Novembre 2024 (de 21 h à 5h), il sera mis en place sur 2 nuits :

1. Un alternat par feux tricolores par la voie de shunt pour accéder à la zone d'activité du Val d'Arve depuis la RD 304.
2. Une réduction de la vitesse à 30km/h.
3. Une coupure totale au niveau giratoire de l'autoroute,
4. Une déviation par les services département 74.

Un cas d'intempéries les travaux seront reporté la semaine suivante.,

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Département.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.



A Scionzier, le 28/10/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

